

LIMAS CONSEIL MUNICIPAL

## La place de la mairie devient « place de Mieming »

Le conseil municipal s'est réuni lundi 13 novembre..

Voici les décisions prises par les élus.

### ■ Dénomination d'une place publique

Point central dans le bourg, avec la mairie, l'église, les commerces, la place (dite du marché ou de la mairie) où se tiennent le marché et les animations gourmandes des associations, devait officiellement être baptisée « Place de Mieming », ce 18 novembre, en présence de la délégation tyrolienne du jumelage. Cette décision du conseil municipal a fait l'unanimité, lors de la séance du lundi 13 novembre.

### ■ Eau et traitement des déchets

Pendant ce conseil, Jean-Pierre Dumontet, vice-président de la communauté d'agglomération Beaujolais Val-de-Saône, en charge de l'eau et de l'assainissement, a donné un rapport complet 2016 sur la qualité de l'eau, présentant le territoire desservi, donnant la tarification.

### ■ Révision des attributions de compensation

Le conseil approuve le montant des attributions de compensation d'investissement (fonctionnement : 454 162 € ; investissement : 86 437 €), dans le cadre de la



■ La future place de Mieming. Photo Françoise CHAUMET

commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), avec une abstention de Thierry Girardot, élu d'opposition.

### ■ Dépenses irrécouvrables

Le conseil admet en non-valeur, pour un total de 20 082 €, le non-recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure, des frais de restaurant scolaire et du centre de loisirs, de mise en fourrière. A ce chapitre, Michel Thien, rappelle que le Centre communal d'action sociale (CCAS), en toute confidentialité, apporte des aides aux personnes en difficultés.

### ■ Tarifs 2018

Restent inchangés les tarifs d'inscription à la médiathèque et les locations des salles des fêtes et salles de réunion. Suivant l'indice des prix à la consommation, les concessions au cimetière augmen-

tent de 0,95 %. Les locations de logements communaux augmentent de 0,90 %. Les crédits scolaires permettant l'achat de fournitures restent inchangés, à 46 € par enfant, soit 7 406 € pour les 161 élèves de l'école maternelle – et 14 260 €, pour les 310 enfants de l'école primaire.

### ■ Frais de cantine

Une convention de refacturation des frais de restaurant scolaire est passée entre les communes de Limas et Villefranche, et entre Limas et Gleizé.

### ■ Conseil d'administration du collège Maurice-Utrillo

Colette Laforêt, adjointe déléguée aux affaires scolaires, représente la commune au conseil d'administration au collège. Elle y est titulaire. Thierry Girardot devient son suppléant, en remplacement de Jocelyne Gomis démissionnaire.